

COVID-19 Conduite à tenir pour les étudiants

1- Que dois-je faire si je **déclare des symptômes** ?

Je prends **immédiatement** un rendez-vous afin de réaliser un test virologique RT-PCR, liste disponible sur le site :

<https://sante.fr/coronavirus-covid-19-questions-et-reponses-sur-les-tests-de-depistage>

J'informe les services de Sciences Po Strasbourg à l'adresse mail ci-dessous :

iep-covid19@unistra.fr

Dans l'attente des résultats, je reste chez moi, avec un minimum de contacts avec l'extérieur et le cas échéant toujours avec un masque. Si le test est négatif, je peux retourner normalement en cours en respectant les gestes barrières.

2- Que dois-je faire si je suis **positif au Covid-19**

Je dois impérativement **suivre les instructions données par mon médecin** et je réponds aux questions posées par l'ARS sur les derniers contacts que j'ai eus. J'informe **immédiatement** Sciences Po Strasbourg à l'adresse suivante : iep-covid19@unistra.fr

3- Que dois-je faire si je pense avoir été **en contact avec une personne déclarée positive**

Si je n'ai pas de symptômes et si je ne suis pas contacté par l'ARS, je ne suis pas considéré comme une « personne contact ». Il est cependant recommandé de réaliser un test de dépistage. **Aucune démarche de ma part n'est nécessaire auprès de l'IEP si je suis dans un tel cas.** Cependant, pour toute question, je peux contacter l'adresse : iep-covid19@unistra.fr

Quel que soit votre situation, votre anonymat sera préservé tout au long de votre scolarité.

Absence et poursuite des enseignements

En cas d'impossibilité pour un étudiant de suivre les cours en présentiel et si son état de santé le permet il pourra suivre les enseignements à distance.

Sciences Po Strasbourg assurera une diffusion en ligne des cours via l'application Big Blue Button. Les modalités d'accès à ces enseignements à distance lui seront communiquées le cas échéant.

Si l'état de santé ne permet pas à l'étudiant de suivre les cours, il devra fournir un certificat médical afin que ses absences soient justifiées à l'adresse suivante : iep-covid19@unistra.fr

L'étudiant sera recontacté par Sciences Po Strasbourg afin de rattraper au mieux les heures de cours.